

Villarbernon 73140 Saint Michel de Maurienne vamaurienne@yahoo.fr

A Monsieur le Préfet de la Savoie Château des Ducs de Savoie Place Caffe BP 1801 73018 Chambéry Cedex

Saint Michel de Maurienne le 12 décembre 2018

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 13 juin 2018 nous vous avons alerté sur les nuisances importantes subies par les végétaux, les arbres et les animaux en vallée de Maurienne pour des rejets annuels de fluor de 80 tonnes par an émis par l'usine Trimet de Saint Jean de Maurienne.

L'autorisation donnée de monter la production d'aluminium à 150 000 tonnes par an en respectant les seuils d'émission de 100 tonnes de fluor par an et de 0,60kg de fluor par tonne d'aluminium conduira inévitablement à une augmentation des effets délétères sauf si l'industriel augmente sa capacité de captation.

Il ne semble pas que la société Trimet envisage un tel investissement, alors qu'un accroissement de la capacité de captation devrait être efficace pour limiter les effets de fluor. C'est en tout cas ce qu'a laissé entendre l'industriel lors du comité de suivi du 27/11/2018.

En effet, lors de cette réunion le représentant de Trimet nous a présenté un graphique qui montrait qu'en 2013, le taux de fluor émis était descendu à 0,48kg de fluor par tonne d'aluminium produite contre 0,55kg de fluor par tonne d'aluminium aujourd'hui. Et il nous a été expliqué que cela était dû au fait que le ratio « capacité de captation par rapport à la quantité de gaz émis » avait été bien supérieur, du fait de la diminution de la production, consécutive à l'arrêt de certaines cuves. On peut en conclure que le niveau des rejets n'est pas seulement lié au niveau de production, mais aussi à la capacité de captation.

C'est pourquoi nous vous demandons, en tant que responsable de la sécurité sanitaire de votre territoire, de mettre en demeure la société Trimet de réaliser les investissements supplémentaires de captation, propres à diminuer les rejets délétères, de reprendre votre arrêté autorisant des rejets jusqu'à 100 tonnes de fluor et de limiter, dans un premier temps, à 80tonnes le volume total de rejets autorisés avant d'envisager une baisse plus significative.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Annie Collombet coprésidente de Vivre et Agir en Maurienne